

L'analyse de pratique professionnelle (APP)

Avec son obligation dans la réforme de septembre 2021, l'analyse de la pratique est reconnue comme un véritable outil professionnel. Elle est obligatoire pour tous les professionnels de la petite enfance dès le 1^{er} janvier 2023.

Une séance d'APP est un espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer sur leur pratique. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations sources de problèmes.

Spécifiquement, l'APP a pour but de :

- Permettre une compréhension face à des problématiques vécues avec les enfants ou les parents.
- Apporter un soutien dans la gestion de conflits entre membres de l'équipe. - Professionnaliser ses pratiques en renforçant sa capacité d'analyse des situations.
- Se confronter à d'autres modalités d'intervention.
- Favoriser la dynamique de groupe inhérent au travail en équipe. - Renforcer son identité professionnelle.

Ce dispositif offre un cadre bienveillant, visant à libérer la parole plus facilement. La démarche implique une participation active des personnes dans un état d'esprit d'entraide, d'écoute et de bienveillance

Tarif

70€ de l'heure + frais de déplacement (origine 33380)